

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION :
17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal COUTEY, Maire.

DATE D'AFFICHAGE :
17 mars 2025

Etaient présents :
Pascal COUTEY, Clément FONTAINE, Sophie FREMONT, Eric LARRAY, Frédéric LEROUX, Maël MORELLI, Alain RENAUT

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 9

Absents excusés : Mathieu DELALONDRE (pouvoir à Sophie FREMONT), Sébastien HOMONT (pouvoir à Clément FONTAINE)

PRESENTS : 7

VOTANTS : 9

Formant la majorité des membres en exercice.

Sophie FREMONT a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

1. Enfouissement réseau

M. le Maire revient sur l'enfouissement des réseaux rue du village. La participation de la commune devrait s'élever aux environs de 39 600€.

2. Instruction des actes d'urbanisme

La commune faisait appel, jusqu'à lors aux services de la Communauté de communes de Goderville pour l'instruction des actes d'urbanisme. Suite à la mise en place du PLUi de la Communauté de communes Campagne de Caux et à l'approche de la validation du PLUi de la CU dont nous dépendons, il a été proposé à la mairie de passer par les services de la CU pour l'instruction des actes d'urbanisme. Cette proposition répond à des questions de praticité, pour les usagers, pour la commune et pour le personnel instructeur formé au PLUi de son secteur.

Afin de bénéficier des services de la Communauté urbaine dans ce domaine, une convention doit être établie entre la commune et la CU.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention et tout document y afférent.

Proposition votée à l'unanimité.

3. Convention allo-guêpes

Comme chaque année, une convention est établie avec l'entreprise Allo-Guêpes pour la destruction de nids d'insectes.

L'entreprise s'engage à intervenir dans les habitations, dépendances et jardins dans un périmètre de 10 mètres autour de l'habitation.

Les nids de guêpes et frelons européens seront entièrement pris en charge par la commune.

Les nids de frelons asiatiques bénéficient de l'aide départementale et de l'aide de la CU qui prennent chacun 30% du montant de la facture. Le restant dû sera réglé par la commune.

Un conseiller propose de se renseigner sur l'achat ou la fabrication d'un piège contre les frelons asiatiques que la commune pourrait fournir aux administrés.

Proposition votée à l'unanimité.

4. Tickets sport et stages natation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de renouveler la participation de la commune lorsqu'un jeune pierrefiquais âgé de 6 à 18 ans pratique une activité sportive ou culturelle. Il est décidé de rester sur une participation de 50€.

M. le Maire propose également de renouveler l'aide pour les stages d'initiation à la natation d'une semaine pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 6 ans (du CP au CM2) proposés par la piscine de Criquetôt.

Il est proposé de régler en totalité ces stages d'un montant de 60€. Chaque famille pourra bénéficier de cette aide 1 fois par an.

Toute personne souhaitant bénéficier de ces aides devra se présenter à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant l'activité exercée, un justificatif de paiement, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Proposition votée à l'unanimité.

5. Participation transport

Monsieur Le Maire propose de renouveler la participation de la commune aux frais de transports scolaires à la charge des familles dont l'(les) enfant(s) est (sont) scolarisé(s) au collège (y compris les collèges qui ne sont pas situés à Criquetot-l'Esneval).

La commune prend en charge 30 €, le reste sera à la charge des familles bénéficiaires.

Cette dépense sera inscrite à l'article 65748 de la section de fonctionnement au budget primitif 2025.

Toute personne souhaitant en bénéficier, devra se présenter à la mairie avec une attestation de paiement, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Proposition votée à l'unanimité.

6. Adhésions

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2025 au :

- Fonds de Solidarité Logement
- Fonds d'Aide aux Jeunes

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6281 de la section de fonctionnement du budget 2025.

7. Compte de gestion 2024

Le Maire expose au conseil que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice. Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le conseil vote le compte de gestion 2024.

Proposition votée à l'unanimité.

8. Compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 est présenté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2024	
Recettes de fonctionnement	136 440.68€
Dépenses de fonctionnement	135 321.30€
Résultat brut de fonctionnement 2024	1 119.38€
<i>Excédent reporté de Fonctionnement 2023</i>	<i>139 089.26 €</i>
Excédent global de fonctionnement 2024	140 208.64€

Résultat d'investissement 2024	
Recettes d'investissement	20 994.69€
Dépenses d'investissement	101 332.95€
Résultat brut d'investissement 2024	- 80 338.26 €
<i>Déficit d'investissement reporté 2023</i>	<i>8 505.62 €</i>
Excédent global d'investissement 2024	- 71 832.64 €
<i>Reste à réaliser en recettes</i>	<i>34 783.01€</i>

Le Conseil Municipal, sous l'égide de M. Alain RENAUT, doyen d'âge, et en l'absence de Mr le Maire, approuve et adopte les résultats présentés.

8 voix pour.

9. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS	
Couverture du déficit d'investissement R/1068	37 049.63 €
Excédent de fonctionnement reporté R/002	103 159.01 €
Déficit d'investissement reporté D/001	71 832.64€

Proposition votée à 9 voix pour.

10. Taxes directes locales

Après proposition, le Conseil Municipal vote le taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2025 qui reste identique à 2024 :

Taxe d'habitation	:	7.56 %
Foncier bâti	:	37.49 %
Foncier non bâti	:	29.88 %

Proposition votée à 9 voix pour.

11. Attribution de subventions

Le conseil municipal étudie toutes les demandes de subventions reçues.

Les subventions seront attribuées à :

Amicale Pierrefiquaise : 1 500€
 Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100€
 Coopérative scolaire Etretat : 150€
 Olympia Caux : 210€
 AFGA : 250€

Tennis club : 260€

Ces dépenses seront inscrites aux articles 65748 et 657361 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Proposition votée à 9 voix pour.

12. Budget primitif 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2024 qui est présenté en suréquilibre en fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et en dépenses en investissement :

- Fonctionnement :
dépenses :215 079.36 € recettes : 222 115.01€

- Investissement :
dépenses : 114 968.74€ recettes : 114 968.74€

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement : 7.5%

Investissement : 7.5%

Proposition votée à 9 voix pour.

Questions diverses :

- M. le Maire indique que suite à de trop nombreux loyers impayés du logement communal, une procédure d'expulsion de la locataire est en cours auprès d'un huissier.
- Il est demandé si un spot extérieur avec minuterie pourrait être mis en place à l'extérieur de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34

Fait et validé par le secrétaire de séance le 27 mars 2025.

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjoint et Les Conseillers Municipaux,

Pascal COUTEY		Clément FONTAINE
Alain RENAUT		Eric LARRAY
Mathieu DELALONDRE	absent	Maël MORELLI
Sébastien HOMONT	absent	Sophie FREMONT
Frédéric LEROUX		